

### Allocation de rentrée scolaire

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Allocation de rentrée scolaire » dont la finalité est :

Informers en amont de la date de versement (Août) les bénéficiaires de l'allocation, afin de diminuer le nombre de contacts entrants dans nos services

Les informations traitées sont les suivantes :

Données d'identification : Nom, prénom, adresse mail, numéros de téléphone - - NIR (afin de pouvoir extraire de la liste les enfants placés dont l'ARS est consignée)

Vie personnelle : Présence d'au moins un enfant scolarisé

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de 5 ans.

L'accès aux données est réservé :

Service communication de la MSA afin d'envoyer un message à chaque bénéficiaire

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez - Droit d'accès : oui  
aux données qui vous concernent.

Le traitement effectué est basé sur :

-Intérêt légitime

Les droits précités s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la MSA MPS ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO) ou, en cas de traitement de données liées aux ressources humaines, au responsable du secteur des ressources humaines.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) \_ 3, Place de Fontenoy TSA \_ 80715 \_ 75334 PARIS CEDEX07**